

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Syndicat mixte
Artois
Mobilités****Séance du jeudi 12 février 2026****Le jeudi 12 février 2026 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.Régulièrement convoqué
le 06/02/2026La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté par Monsieur David THELLIER, 1er vice-président, M. Christophe PILCH, 2^{ème} vice-Président et M. Alain DUBREUCQ, 3^{ème} vice-président**Objet :** (Mise à jour du
guide de la commande
publique d'Artois Mobilités
Point 13)**Titulaire(s) présent(s)****CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Marie MACKE ; M. Daniel LEFEBVRE (absent à compter du point 11) ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER ; Ludovic IDZIAK**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Christophe PILCH ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Daniel MACIEJASZ ;**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Alain DUBREUCQ ; Mme Martine CHWICKO ; Thibault GHEYSENS ; M. Daniel KRUSZKA.**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires
en exercice :
21**Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN**CAHC** : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; Mme Valérie BIEGALSKI ;**CALL** : NéantNombre de titulaires
présents :
15**Suppléant(s) présent(s)****CABBALR** : Mme Sophie DUBY ; M. Bertrand LELEU ; M. Gaëtan VERDOUCQ**CAHC** : M. Bernard DELIERS**CALL** : NéantNombre de suppléants
présents :
4**Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : M. Bernard DELETRE ; M. Michel DASSONVAL ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Maurice LECOMTE ;**CAHC** : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT ; M. Régis DELATTRE ;**CALL** : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; M. Marcello DELLA FRANCANombre de suppléants
votants :
3Pouvoir(s) :
0Nombre total de
votants :
19**Suppléances** : Mme Valérie BIEGALSKI est représentée par M. Bernard DELIERS**Secrétaire de séance** : M. Daniel LEFEBVREAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le :**Administration** : Paskal BARBELETTE ; Lowyk MEURIN ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROPPublication
Le :Certifié exécutoire
Le :**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Mise à jour du guide de la commande publique d'Artois Mobilités.

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021/47/CS approuvant le guide de la commande publique d'Artois Mobilités ;

Vu le guide de la commande publique d'Artois Mobilités ;

Vu la délibération n°2023/63/CS du 21 décembre 2023 approuvant la mise à jour du guide de la commande publique ;

Considérant qu'afin de tirer les conséquences des dernières évolutions législatives et réglementaires, il est nécessaire d'actualiser le guide de la commande publique ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article Unique : APPROUVE l'actualisation du guide de la commande publique d'Artois Mobilités et de ses annexes.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 18

Contre : 0

Fait et délibéré le 12 février 2026

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORCE
Président d'Artois Mobilités

